

21 - Coopération avec Douroula au Burkina-Faso - Subvention 2014 au CEAS Burkina et au CEAS Suisse

Mme l'Adjointe JOLY, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les actions menées dans le cadre de coopération avec Douroula :

I - Actions de coopération de terrain

Dans le cadre du contrat triennal 2013-2015 approuvé par la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2013, la Ville de Besançon mène **une coopération avec la commune rurale de Douroula et la ville de Neuchâtel**. Cette coopération s'inscrit dans un cadre **mutualisé** en lien avec d'autres collectivités franc-comtoises et le CERCOOP Franche-Comté, et bénéficie d'une **subvention du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes** à hauteur de 30 %.

Pour rappel, le programme porte sur le **renforcement institutionnel**, au moyen de 3 axes de coopération :

• **L'agriculture et l'alimentation**

Cet axe s'inscrit dans la continuité du précédent programme de **formation des villageois** avec une attention particulière portée sur la maîtrise des **techniques de conservation et de structuration des filières**.

Actions prévues en 2014 :

- ✓ Formation des producteurs en techniques de production : riz, oléagineux, légumineuses
- ✓ Appui à la production maraîchère
- ✓ Appui au développement de l'aviculture
- ✓ Appui au développement de l'apiculture
- ✓ Premières sessions de formation en embouche bovine
- ✓ Formation en production fourragère
- ✓ Formation à l'écocitoyenneté (Groupements de Gestion Forestières, scolaires)
- ✓ Appui à la valorisation des produits forestiers non ligneux
- ✓ Formation aux techniques de carbonisation
- ✓ Appui à l'organisation de la filière poisson
- ✓ Appui et suivi du système de warrantage.

• **L'eau et l'assainissement**

Il s'agit d'un **nouveau volet du programme de coopération**. Il se fera en lien avec la **Direction Eau et Assainissement** de la Ville de Besançon qui apporte un appui technique (identification d'un référent).

Actions prévues en 2014 :

- ✓ Sensibiliser par le biais du théâtre forum
- ✓ Sensibiliser la population sur l'hygiène du milieu, par la formation de leaders d'opinion
- ✓ Mise en place d'un service communal d'eau et d'assainissement
- ✓ Renforcement des capacités des structures de gestion des infrastructures hydrauliques
- ✓ Réalisation de latrines familiales et communautaires
- ✓ Réalisation d'infrastructures hydrauliques.

• **Le tourisme et la valorisation du patrimoine**

La commune de Douroula dispose d'un potentiel touristique important, mais non exploité : un musée archéologique, une forêt classée, la présence du fleuve Mouhoun, un artisanat local de qualité, etc. Il s'agit de permettre la **mise en valeur de ce patrimoine naturel et culturel** en vue d'en faire un vecteur de développement local.

Actions prévues en 2014 :

- ✓ Construction d'un local de traitement d'objets pour le musée archéologique
- ✓ Organisation de l'artisanat local autour du musée
- ✓ Aménagement paysager autour du musée
- ✓ Réhabilitation de la maison du jumelage
- ✓ Formation des élus locaux sur la gestion des affaires locales
- ✓ Formation sur la maîtrise d'ouvrage villageoise des Comités Villageois de Développement (CVD) ;
- ✓ Renforcement des capacités des femmes leaders
- ✓ Organisation de la communication autour du musée.

Le montant global de ces actions de terrain s'élève en 2014 à 61 959,20 €. Il est proposé de verser à cet effet au CEAS Burkina en charge de la mise en place de ces actions une subvention de 19 631 € pour l'année 2014. Le reste est financé par d'autres bailleurs : Ville de Neuchâtel, Ministère des Affaires Etrangères, Agence de l'Eau (dossier en cours).

II - Suivi local de la coopération

Depuis le 15 octobre 2013, l'association CEAS Burkina et la fondation CEAS Suisse assurent conjointement le suivi des actions sur le terrain réalisées dans le cadre de la coopération avec Douroula. Le financement annuel nécessaire à la réalisation de cette mission est respectivement de 10 519 € et 3 850 €, soit 14 369 € au total.

Rappel du budget prévisionnel voté :**Budget prévisionnel coopération avec Douroula 2013-2014-2015**

Dépenses prévisionnelles			
Désignation		Budget annuel	Total triennal
Actions de terrain	Agriculture et alimentation	20 174,09 €	60 522,26 €
	Tourisme solidaire	22 472,37 €	67 417,11 €
	Eau et Assainissement	19 312,75 €	57 938,25 €
	Sous-total Activités terrain	61 959,20 €	185 877,61 €
Suivi local	Suivi CEAS Suisse	3 850,00 €	11 550,00 €
	Suivi local CEAS Burkina	10 519,00 €	31 557,00 €
	Sous-total suivi local	14 369,00 €	43 107,00 €
Sous-total hors valorisation		76 328,20 €	228 984,61 €
Valorisation		9 200,00 €	27 600,00 €
Total dont valorisation		85 528,20 €	256 584,61 €
Ressources prévisionnelles			
Désignation		Budget annuel	Total triennal

Ville de Besançon	Suivi CEAS Suisse	3 850,00 €	11 550,00 €
	Suivi local CEAS Burkina	10 519,00 €	31 557,00 €
	Actions terrain	19 631,00 €	58 893,00 €
	Sous-total Ville de Besançon	34 000,00 €	102 000,00 €
Ville de Neuchâtel		12 000,00 €	36 000,00 €
Douroula		738,50 €	2 215,50 €
MAEE		16 100,00 €	48 300,00 €
Agence de l'Eau		13 489,71 €	40 469,12 €
Sous-total hors valorisation		76 328,21 €	228 984,62 €
Valorisation		9 200,00 €	27 600,00 €
Total dont valorisation		85 528,21 €	256 584,62 €

En cas d'accord, les montants correspondants (soit 34 000 €) seront prélevés sur la ligne 65.048/6574.005024 CS 00290.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- le versement à l'association CEAS Burkina d'une subvention de 30 150 € pour l'année 2014 au titre, d'une part, des actions de coopération avec Douroula prévues au contrat triennal 2013-2015 (19 631 €) et d'autre part, du suivi local de la coopération (10 519 €).

- le versement à la fondation CEAS Suisse d'une subvention de 3 850 € pour l'année 2014 au titre du suivi local de la coopération.

«M. Julien ACARD : Le Front National rappelle que «charité bien ordonnée commence par soi-même» et même si nous apprécions beaucoup les gens du Burkina-Faso je pense que les sommes qui sont allouées à ces actions sont beaucoup trop importantes pour nos budgets.

M. LE MAIRE : C'est votre analyse. Quels sont ceux qui sont contre, qu'ils lèvent la main. 2. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme JOLY et M. STAHL n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.